

## ABONNEMENT.

**SAUMUR :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Décembre 1874.

## Chronique générale.

## LA CHAMBRE.

La séance a débuté mardi par un nouvel ajournement, celui du projet de loi relatif au maintien de l'état de siège dans la commune d'Alger. L'Assemblée a discuté ensuite la proposition de M. Mazerat sur la légitimation des enfants naturels, le projet sur l'organisation des commandements supérieurs de Paris et de Lyon, et la loi sur les nourrissons, en 2<sup>e</sup> délibération. M. Th. Roussel, qui a eu l'honneur de prendre l'initiative de cette loi aussi humanitaire que patriotique, a été vivement loué par le ministre de l'intérieur et applaudi par l'Assemblée, qui a décidé qu'elle passerait à la troisième délibération.

Les trois élections de MM. Chiris, Médecin et Madier de Montjau ont été validées sans discussion.

D'après le *Courrier de France*, « on peut, dès à présent, considérer l'entente entre le centre droit et le centre gauche comme un fait accompli. Il y a bien encore, dans le centre droit, quelques bonapartistes dissimulés qui font de suprêmes efforts pour renouer la majorité du 24 mai ; mais ils sont désormais abandonnés, dans cette entreprise impossible, par l'honorable duc de Broglie et par l'honorable M. de Fourtou, et ils ne peuvent plus dès lors retenir qu'un très-petit nombre de leurs collègues.

Il y a bien encore, dans le centre gauche, quelques hommes qui s'étaient habitués à cette politique facile, consistant à réclamer de temps en temps la dissolution, avec la certitude de ne pas l'obtenir, et espérant, aux prochaines élections générales, avoir le concours des radicaux comme M. de Rémusat à Paris et M. Levassieur à Beauvais ; mais leur nombre diminue chaque jour.

Donc, nous le répétons, en principe, l'entente est faite : il reste sans doute à trouver une formule commune ; mais, autant la chose était difficile, impossible, quand les méfiances étaient systématiquement entretenues dans les deux partis, autant le succès est facile, maintenant que l'on s'aborde avec le désir de s'entendre.

On a beaucoup ri de « la conjonction des centres. » Rira bien qui rira le dernier.

Avec le même optimisme, le *Courrier de France* ajoute :

« Quant à la gauche républicaine, elle se coupera en deux. Ceux qui aiment mieux le fond que les apparences, ceux qui se rappellent que la République a été proclamée dix-huit fois en 1848, et qu'elle n'a jamais été faite, tandis que la république des États-Unis n'a pas eu besoin d'être proclamée pour fonder ces institutions qui font son honneur et sa gloire, iront au centre gauche. Les autres, les vieux de 1848, iront à l'extrême gauche ; nous en regretterons quelques-uns, ils reviendront plus tard.

Il en est de même de la droite modérée : ceux qui aiment mieux leur pays que le roi compléteront la loi du 20 novembre ; les autres iront à l'extrême droite.

» Tel est l'enchaînement nécessaire et fatal. Quand l'occasion décisive se présentera-t-elle ? Il est impossible de le préciser, mais on peut affirmer que la chose ne tardera plus longtemps.

» La France a besoin de repos ; elle demande à grands cris les six années de calme et de stabilité que peut lui assurer la présidence du maréchal de Mac-Mahon. »

Hélas ! combien ne sont pas aussi confiants dans l'avenir que l'organe de M. Guyot-Montpayroux !

Quelques journaux parlent d'une entrevue de M. Bocher, président du centre droit, avec plusieurs membres du bureau de la réunion des cheuau-légers.

Cette entrevue a eu lieu en effet et a pu prouver à nos contradicteurs que les résolutions des députés royalistes sont inébranlables.

M. Bocher était assurément l'homme le plus apte à ouvrir des négociations avec nos amis. Aussi la discussion a-t-elle conservé jusqu'à la fin l'impression d'une complète franchise et d'une extrême courtoisie.

Mais M. Bocher, ayant reçu de ses collègues du centre droit la mission de se borner à solliciter le concours des royalistes pour le vote des lois constitutionnelles, et en particulier pour l'organisation d'une seconde Chambre, n'a pu que constater l'inutilité de ses efforts.

On écrit de Versailles à l'Agence Havas que le projet de translation de l'Assemblée à Saint-Cloud paraît devoir revenir sur le tapis. M. Broët, qui l'avait mis en 1872, le reprend, et on assure qu'il va déposer une proposition sur le bureau de l'Assemblée.

La 30<sup>e</sup> commission d'initiative a entendu le ministre de l'intérieur relativement à la proposition de M. Journault demandant la levée de l'état de siège à Lorient. Le ministre a combattu la prise en considération de la proposition, demandant que l'état de siège ne soit levé que lorsque le gouvernement serait suffisamment armé par les lois sur la presse et le droit de réunion. La commission a pris en considération la proposition de M. Journault. Elle a nommé M. Philippoteaux rapporteur.

On lit dans le *Bulletin français* :

« Divers journaux ont annoncé que de grandes manœuvres militaires, pendant lesquelles on réunirait plusieurs bans de l'armée territoriale, auraient lieu au printemps prochain, sous le commandement personnel du maréchal président de la République.

» Ces nouvelles sont dénuées de tout fondement. »

Le *Figaro* réplique ainsi à ce démenti :

« Cette rectification s'adresse plus particulièrement à nous ; et, en effet, nous avons commis une erreur ; ce n'est pas pour le printemps, mais pour l'automne de 1875, que sont projetées les manœuvres dont nous avons parlé. »

Pourquoi la feuille officielle a-t-elle jugé opportun de rectifier cette nouvelle, vraie ou fausse, ou à demi-fausse ? Nous sera-t-il

interdit désormais de faire manœuvrer nos troupes ?

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Une nouvelle grave nous arrive, par Berlin, de Constantinople :

» Un traité secret viendrait d'être ratifié au nom de S. M. le sultan avec S. E. le général Kérédine, premier ministre de la Tunisie.

» Le ministre s'engagerait à rendre cette province à la Turquie, et la Porte ottomane s'engagerait à reconnaître S. E. le général Kérédine et sa descendance directe pour pachas de la Tunisie.

» Une retraite honorable serait assurée, en Orient, au bey de Tunis actuel, à son frère et à son ancien ministre le kasnadar.

» La correspondance allemande qui nous transmet cette nouvelle n'est pas gracieuse pour le bey actuel, car elle ajoute :

« Quiconque connaît l'amour de S. E. le général Kérédine pour sa religion et pour son pays ne s'étonnera pas de l'avoir vu prendre un parti qui débarrasse à la fois le pays d'un souverain abruti par tous les vices et d'un protectorat étranger (celui de la France). »

Que la correspondance allemande soit ou non aimable pour le bey actuel de Tunis, cela nous importe peu ; mais ce qui nous préoccupe beaucoup plus, c'est de voir l'influence de l'Allemagne se substituer partout à celle de la France.

M. de Bismark l'a constaté lui-même, il n'en serait pas ainsi sous la monarchie, qui nous rendrait des alliances. Comment s'étonner que l'on souhaite à Berlin le maintien, dans notre pays, d'une situation politique dont les résultats sont, à tous les points de vue, partout si favorables au nouvel Empire ?

On écrit de Paris au *Tages Press* :

Je recommande tout particulièrement à votre attention le résumé qui suit de différents renseignements tous concordants, et qui me sont parvenus de plusieurs cercles diplomatiques.

Ce n'est pas à Paris seulement, mais aussi dans les grands centres politiques de l'Europe, Londres, Vienne, Berlin, que l'on considère actuellement la Russie comme le véritable arbitre de la paix et de la guerre. Voici comment l'on explique cette puissance morale du czar :

Dans ces derniers temps, à Paris, à Vienne et à Londres, on a acquis la conviction que Bismark cherchait tous les moyens possibles d'amener un conflit entre l'Allemagne et la France. Ses agissements en Espagne ont levé les derniers doutes à cet égard. Les différents cabinets, au contraire, se sont préoccupés en toutes circonstances de maintenir la paix. Mais l'influence de chacun d'eux, pris isolément, n'est pas assez considérable pour l'imposer.

La Russie, par contre, a une situation tout à fait à part ; elle se sent aujourd'hui plus puissante qu'elle ne le fut jamais, et se voit appelée à jouer un rôle absolument prépondérant dans les circonstances présentes, sans pour cela changer les traditions de sa politique avec la Prusse. C'est précisément en raison de ses relations d'amitié avec cette dernière puissance que la Russie conserve une attitude qui empêche les puissances de l'Europe de se coaliser contre le gouvernement de l'empereur Guillaume. En même

temps, il empêche la Prusse de soulever quelque conflit d'où pourrait résulter une conflagration générale.

Ces réflexions, émanant de diplomates autorisés, me paraissent mériter d'être soumises aux appréciations de la presse.

## PROCÈS D'ARNIM.

Les journaux sont remplis des dépêches adressées par M. de Bismark à M. d'Arnim. Nous ne croyons pas devoir trop nous appesantir sur ces publications.

Cependant, nous avons parlé d'une dépêche de M. de Balan, adressée à M. d'Arnim, en date du 23 novembre 1872. Voici textuellement quels en sont les passages essentiels :

« Des déductions qu'il plaît à Votre Excellence de tirer du régime gouvernemental actuel de la France ne sont nullement conformes à celles que tire M. le chancelier, qui est d'avis qu'il faut régler avant tout l'indemnité de guerre et les autres spoliations du traité de paix.

» M. le chancelier pense que l'Allemagne doit laisser les affaires françaises suivre leur cours actuel, ou du moins ne pas s'y opposer par des déductions ou des plans bien arrêtés. Dans certaines conditions données, nous pourrions favoriser les éléments dont l'action est dans notre intérêt, mais nous devons attendre que ces éléments apparaissent et nous abstenir de les exploiter à la manière des conspirateurs.

» La France, monarchiquement constituée, sera pour nous un danger bien plus grand que celui que le contact des institutions républicaines pourrait faire surgir. Le spectacle que ces institutions nous présentent est plutôt fait pour servir d'épouvantail. Avec les légitimistes surtout, nous ne pouvons pas marcher d'accord, ils seront toujours papalins.

» Tant que nous serons en guerre avec la curie, guerre dont il est difficile de prévoir la fin, nous ne pourrions pas favoriser l'élément légitimiste.

» L'idée que toute autre forme de gouvernement en France que la forme républicaine serait inacceptable pour nous est une idée qui va un peu trop loin et ne sera que difficilement défendue par la presse que nous inspirons.

» Mais il ne faut pas non plus oublier que si nous prenions parti pour une autre forme de gouvernement, nous recueillerions ainsi toute la haine de ses ennemis. Par là, nous mettrions la France dans l'impossibilité de trouver des alliances, qu'elle ne peut pas trouver dans sa situation actuelle.

» M. le chancelier trouve que c'est la faute ordinaire de la politique allemande de se préparer trop tôt à des événements qui pourraient se produire dans un sens déterminé.

» Signé : DE BALAN. »

Voici les principaux passages d'une dépêche de M. de Bismark lui-même qui confirme et explique la lettre de M. Balan :

«... C'est à cause de cette éventualité qu'il est de notre intérêt de ne pas affaiblir nous-mêmes le gouvernement actuel et de ne pas contribuer à sa chute.

» Il en serait autrement, et d'une façon qui ne serait pas non plus désirable pour nous, si l'un des prétendants monarchiques s'emparait du pouvoir. Les puissances nous inviteraient à

calement à faire la monarchie, au point de vue du paiement des milliards, des concessions que nous avons refusées à la République.

» Nous pourrions, il est vrai, refuser d'agir ainsi, mais je craindrais que d'autres cabinets, et notamment des cabinets qui nous sont sympathiques, ne nous recommandassent d'une manière plus ou moins pressante d'avoir des égards pour l'élément monarchique en France.

» Il est possible qu'il se produise plus tard, sans cela, des phénomènes analogues; mais nous n'avons certainement pas pour devoir de rendre la France puissante en consolidant sa situation intérieure et en y établissant une monarchie en règle, ni de rendre la France capable de conclure des alliances avec des puissances qui ont jusqu'à présent avec nous des relations d'amitié.

» L'inimitié de la France nous oblige de désirer qu'elle reste faible, et nous agissons d'une manière très-désintéressée en ne nous opposant pas avec résolution et par la force à l'établissement d'institutions monarchiques solides, tant que le traité de paix de Francfort n'aura pas été exécuté.

» Nos besoins exigent que la France nous laisse en paix et que nous l'empêchions, au cas où elle ne voudrait pas respecter la paix conclue, de trouver des alliances. Tant qu'elle n'aura pas d'alliés, nous n'aurons rien à craindre d'elle.

» Tant que les monarchies marcheront d'accord, la République ne pourra rien leur faire. C'est pour cette raison que la République française trouvera très-difficilement un allié parmi les Etats monarchiques.

En luttant contre toute forme de gouvernement monarchique en France, les républicains travaillent donc à réaliser le vœu de la Prusse et de M. de Bismark, au détriment de la France.

Après la publication de ces deux lettres, quel est le Français qui voudra se dire républicain ?

Nous croyons encore devoir publier les documents suivants, qui ne manquent pas d'importance.

Le comte d'Arnim à M. de Bismark.

Paris, le 6 mai 1872.

» Lors de mon dernier entretien avec M. Thiers, celui-ci m'a répété qu'il désirait la paix; que la France ne pouvait désirer une nouvelle guerre, et qu'en conséquence il cherchait à prévenir toutes complications. Il est vrai que, plus tard, une excuse pourrait être invoquée si un jour l'Allemagne arrivait en conflit avec d'autres puissances; mais cela ne voulait pas dire encore que la France entrerait alors en guerre avec l'Allemagne. Peut-être réclamerait-elle, en ce cas, des compensations par la voie pacifique. Au reste, M. Thiers, quant à lui, ne verrait pas ces événements. Il se sentait vieux, malade, fatigué et dégoûté de l'Assemblée nationale. La seule chose à laquelle il tint, c'était de délivrer son pays de l'occupation.

» Je lui ai répondu que je ne doutais pas de la sincérité de ses intentions, mais que ses intentions, personnellement pacifiques, étaient pour nous une faible garantie, tant qu'aucune certitude n'existerait au sujet de la durée de son pouvoir.

» J'ai ajouté qu'il pouvait se brouiller tous les jours avec l'Assemblée. Sur qui devions-nous donc compter ?

» M. Thiers répliqua que l'Assemblée ne désirait pas le renverser; toutefois, si cela arrivait, son successeur ne serait ni Henri V, ni le duc d'Aumale, ni Gambetta, mais un bon bourgeois comme Casimir Périer, par exemple. Il ne pouvait être question du prince Napoléon: le général Fleury lui aurait déclaré, à lui Thiers, que les bonapartistes resteraient tranquilles pendant sa présidence, tout en gardant leurs espérances pour l'avenir. Voilà ce que dit M. Thiers.

» L'opinion de ceux qui connaissent la province est qu'il se trompe; le suffrage universel ne pourrait nommer que Gambetta ou Napoléon. Le radicalisme fait tous les jours des progrès dans le peuple, chez les paysans, surtout dans le Midi. L'armée, depuis la condamnation de Bazaine, est corrompue; elle suivra le courant. Mac-Mahon n'est pas un garant du maintien de l'ordre. On ne peut trouver de contre-poids que dans l'influence du nom de Napoléon.

» Bazaine pense que l'Empire est encore assez fort pour reprendre le pouvoir. Mais il n'est pas facile de diriger les événements de manière à ce que l'empire puisse se re-

mettre en selle. Les bonapartistes comptent que l'Assemblée arrivera à nommer un dictateur, Mac-Mahon ou Cissey. Ceux-ci se sont engagés à faire un appel au peuple qui, disent les bonapartistes, serait favorable à Napoléon.

» Si un dictateur est nommé, les bonapartistes comptent que nous viendrons à leur secours en exigeant du dictateur qu'il nous garantisse la paix. Je crois que nous ne devons pas repousser les bonapartistes; ils ne méditent aucune intrigue contre le présent gouvernement. Ce sont aussi les seuls qui cherchent ouvertement notre appui, pendant que les autres fractions évitent toute relation avec nous et insèrent le mot *revanche* sur leur drapeau.

» Signé: Comte d'ARNIM.

A ce rapport M. de Bismark répond:

Dépêche du 12 mars 1872. (Confidentielle, par courrier.)

« Le rapport de Votre Excellence, touchant la situation et les espérances des partis en France, m'a beaucoup intéressé. Les princes de la famille royale perdent de plus en plus de terrain, surtout à cause de leurs affaires d'argent. L'Allemagne n'a aucun motif pour désirer leur avènement au trône.

» Parmi tous les partis, l'Empire bonapartiste est probablement celui dont on peut le plus espérer des relations supportables entre l'Allemagne et la France. Notre premier devoir est encore de soutenir le gouvernement actuel, tant qu'il aura la volonté d'exécuter loyalement le traité de paix. Celui qui viendra après sera forcé de se légitimer vis-à-vis de nous de la même façon.

» Nous n'avons aucune raison de contribuer à rendre la situation des bonapartistes difficile; or, nous arriverions à ce résultat en nous prononçant pour ce parti et en le favorisant.

» Signé: DE BISMARCK.

RAPPORT DU 7 FÉVRIER 1873.

(Secret.)

Lors de l'entrevue que j'ai eue avec M. Thiers, ce dernier m'a adressé la question suivante:

« Est-il vrai que votre gouvernement ait l'intention de faire de nouveau la guerre à la France dès que nous aurons payé ? »

Je n'ai pas hésité à lui répondre que, d'après ma conviction la plus sincère, ni l'empereur, ni ses conseillers, ni la nation n'avaient l'intention de recommencer la guerre ou la considérer comme désirable.

« Quel intérêt, d'ailleurs, aurions-nous à chercher querelle à la France ? »

J'ai prié M. Thiers de ne pas oublier que la guerre avec la France a imposé à la nation allemande des sacrifices tellement lourds, que, en prévision seule de pareils sacrifices dont aucun traité ne saurait indemniser, personne n'oserait souhaiter de nouvelles hostilités.

Que M. Thiers soit donc bien persuadé que les Allemands sont des voisins agueris, il est vrai, mais nullement fanatiques de la guerre.

J'ai dit ensuite qu'il y avait une autre question: celle du caractère batailleur des Français.

Tout le monde convient qu'il s'est amassé en France des haines immenses, et cette disposition d'esprit de la nation offre de graves dangers qu'il ne fallait pas se dissimuler. M. Thiers m'a exprimé l'espoir que peu à peu la foi en une paix durable se consoliderait; malgré cela, je crois que M. Thiers, s'il disposait d'une armée prête à entrer en campagne, et détestait la guerre autant qu'il l'aime d'instinct, ne manifesterait pas des sentiments aussi pacifiques.

Le fait est que l'armée française n'est pas en état de faire la guerre l'année prochaine. Nous chercher querelle serait une folie dans laquelle ne tombera pas assurément la grande majorité de la nation française. Si donc nous prenons en considération ce qu'il est possible de faire du côté de la France, nous pouvons hardiment admettre que l'épée française, dans la balance, ne pèserait pas plus que les préparatifs militaires de la Belgique.

Me plaçant à ce point de vue, j'arrive à la conclusion qu'il est dans notre intérêt, plus encore que dans celui de la France, de hâter l'évacuation du territoire français plus encore que ne le désire M. Thiers. Comme conditions, je proposerais les suivantes:

1° La France payera le reste du quatrième milliard d'ici au 15 mai ou 15 juin;

2° La France nous remet entre le 4<sup>e</sup> mai ou 15 juin son portefeuille de traites, de la somme de 600 à 700 millions;

3° La somme restante, soit de 400 à 500 millions, sera payée par termes de quinze jours, du 4<sup>e</sup> juillet au 4<sup>e</sup> novembre;

4° Si la France voulait augmenter ses paiements mensuels, on ne s'y opposerait pas; je conseille, néanmoins, de tenir à des termes de quinze jours pour trouver l'occasion de nous plaindre plus souvent de l'inexactitude de la part de la France;

5° La fin de la liquidation, jusqu'au paiement du dernier terme; la forteresse de Belfort sera occupée par une garnison allemande, qui évacuera cette place trois jours après le paiement intégral;

6° Quatre départements français resteront neutralisés jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1873.

Si les termes de paiement ne sont pas observés, les départements des Ardennes et des Vosges pourront être de nouveau occupés militairement. Si M. Thiers accepte ces conditions, nous pourrions terminer l'évacuation du 15 avril au 1<sup>er</sup> mai.

« Votre Excellence reconnaîtra sans peine pour quelles raisons un arrangement tel que celui que j'ai proposé, semble mieux que la convention, répondre à nos intérêts. Il est hors de doute que M. Thiers fera de grands sacrifices pour payer les cinq milliards du 1<sup>er</sup> au 15 août, attendu qu'en ce cas, nous devrions évacuer aux termes du contrat conclu.

Les Français, il est vrai, oublieraient souvent que nous sommes encore à Belfort, mais nous pouvons néanmoins nous faire une idée de ce qui arrivera lorsque l'occupation aura cessé.

On pourrait encore songer à introduire une disposition spéciale pour le cas où se produirait un changement de gouvernement. Mais cette idée est impossible à mettre en pratique, attendu que la moindre petite crise du genre de celles qui sont inévitables à la suite d'un tel changement de gouvernement nous mettrait probablement dans l'obligation de réoccuper certaines parties du territoire français.

« A toutes ces considérations, vient s'en joindre une d'un ordre général. Votre Excellence sait que je ne compte pas beaucoup sur les dispositions bienveillantes des Français. D'autre part, je puis rappeler à Votre Excellence que ce n'est pas du temps, mais d'un événement imprévu, que j'attends un revirement de l'opinion en France. Un tel événement pourrait être l'évacuation imprévue de Belfort.

Pour produire un tel effet, il serait nécessaire que les négociations fussent conduites dans le plus profond secret. Il serait en outre désirable de fixer à une date aussi rapprochée que possible le commencement de l'évacuation. Je pense que l'effet de cette mesure serait plus puissant encore dans les autres pays qu'en France même.

Après un mûr examen de toutes ces questions, je ne puis me défendre d'émettre l'avis que nous ferons mieux de consentir aux conditions ci-dessus que de nous en tenir strictement à la lettre de la convention.

Signé: D'ARNIM.

RAPPORT N° 120.

Paris, 17 octobre 1873.

En exécution de l'ordre que vous m'avez donné par votre dépêche n° 185, j'ai eu un long entretien avec le duc de Broglie au sujet des rapports des deux pays. Je lui ai fait observer que la situation occupait mon gouvernement à un double point de vue.

D'une part, on ne s'était pas dissimulé que la passion, si elle était constamment aiguillonnée, arriverait à un éclat, et qu'alors c'en serait fait de la paix.

D'autre part, on avait remarqué que le gouvernement français n'avait rien fait jusqu'ici pour démontrer que le maintien de la paix et de la bonne entente lui tenait à cœur, et qu'il prenait toutes les précautions nécessaires pour maintenir les dispositions pacifiques.

Le gouvernement n'avait pas même blâmé l'attitude haineuse de la presse officieuse. En ce qui concerne la politique extérieure, le gouvernement n'avait fait entendre jusqu'à ce jour aucune déclaration énergique, et c'est de ce côté que le danger était plus grand encore.

Nous étions, quant à nous, animés du désir de vivre avec la France dans les meilleurs termes. Après avoir fait avec d'autres

pays des guerres heureuses, nous entretenions maintenant les meilleurs rapports avec les gouvernements de ces pays; rien ne s'opposait donc à ce que les rapports avec la France prissent ce caractère amical. Mais nous ne pouvons vivre en paix avec un gouvernement français que s'il nous donne, par le caractère général de son attitude, la garantie qu'il considère comme définitif l'état politique actuel de l'Europe, et surtout la carte actuelle de cette partie du monde en tant qu'elle nous intéresse. Les frontières actuelles sont la base sur laquelle les rapports des Etats européens et les autres relations internationales doivent se régler.

Quiconque accepte cette base trouvera dans l'Allemagne une puissance amie et bienveillante.

Quiconque ne l'accepte pas n'a qu'à se demander à lui-même si les sentiments des partis qui dominent actuellement répondent aux conditions moyennant lesquelles la paix est possible. La situation ressemble à un armistice.

Si la France veut rappeler son ancienne dynastie, cela est son affaire.

Signé: D'ARNIM.

RAPPORT DU 13 JANVIER 1874.

Il traite de la situation de la France et des partis politiques. M. d'Arnim y constate que M. de Broglie n'a pas d'amis dans le pays, et dit qu'aux hommes extraordinaires seuls il est donné de gouverner parlementairement sans amis. Il est donc curieux de voir comment M. de Broglie se tirera d'affaire.

RAPPORT DU 11 AVRIL 1874.

M. d'Arnim y traite la question militaire et manifeste son étonnement de ce que, en France, où l'armée a perdu tout son prestige, personne ne songe à y rien changer, tandis qu'en Allemagne on fait opposition à tout ce qui est proposé pour y introduire des améliorations.

La crainte de l'Allemagne domine maintenant en France; mais si le système militaire qui permet à présent à l'Allemagne de jeter en peu de jours une armée sur Paris était disloqué, l'état psychologique de la France changerait aussitôt, et nous aurions affaire à elle. La France est régie par des personnages qui ont commencé leur carrière politique sous le gouvernement de Juillet. Ils ont été condamnés pendant vingt ans à l'inaction et n'ont rien appris pendant ce temps-là.

Tous ces personnages, à l'exception du duc Decazes, sont des gens incapables de gouverner, et âgés de cinquante-cinq à soixante ans. Ils seront plus ou moins les victimes des partis dominants. Si l'Empire revenait avec Napoléon IV, il ne pourrait s'appuyer sur les anciens serviteurs de l'Empire. Gramont, Fleury et d'autres pourraient encore aspirer à de hautes fonctions, mais ne rendraient plus de services. L'Empire serait forcé d'avoir recours à de nouveaux soutiens. Il en est de même de la République.

Si Gambetta veut gouverner, il faudra aussi qu'il s'adresse aux jeunes: il est possible que, dans cinq ou six ans, il n'existe plus un seul des hommes influents de ce moment. Nous serons alors en présence d'une génération d'hommes d'Etat français, auxquels les malheurs de la France auront servi de leçon. Il est évident que cette génération, dont les frères sont morts sur les champs de bataille, considérera comme son devoir de régler le compte de la France avec l'Allemagne.

Signé: D'ARNIM.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Pallu du Bellay, juge de paix du canton sud de Saumur, a succombé, hier matin, après une maladie de quelques jours seulement.

Notre pays est enveloppé sous une couche de 25 centimètres de neige, qui a commencé à tomber hier soir vers une heure.

Le baromètre était descendu à grande pluie. Ce matin, il est remonté à pluie ou vent; mais le ciel est toujours gris et annonce de nouvelles neiges.

Le thermomètre marque 2 degrés au-dessus de zéro.

La campagne est très-satisfaite de cette température.

## Effondrement du marché Cupif A ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest, parue hier soir à Angers :

« Au moment de mettre sous presse, on nous apporte la nouvelle d'un très-grave accident.

Le toit du marché de la place Cupif s'est effondré subitement sous le poids de la neige. La chute a été si soudaine, que les personnes en cet instant sous le marché ont été ensevelies plus ou moins sous les débris. On parle de trente blessés.

Les médecins, mandés en toute hâte, et les troupes de la garnison, organisent le sauvetage.

L'accident a eu lieu à trois heures et demie.

Il ne reste pas un chevron à la toiture ; tout est par terre.

Toutes les autorités, le préfet, l'évêque, le maire, etc., sont sur les lieux organisant le sauvetage.

On dit qu'une personne a été tuée. On ignore le nombre des blessés.

À demain de plus amples détails. »

L'Etoile dit que plusieurs personnes blessées ont été retirées déjà des décombres. Une foule énorme se porte vers le lieu du sinistre, qui présente le plus douloureux spectacle.

Une circulaire de M. le ministre de la guerre, en date du 10 de ce mois, appelle à l'activité les jeunes soldats de la première et de la deuxième portion de la classe de 1873, affectée à l'armée de terre.

Ceux de la première portion, du 4 au 7 janvier prochain ;

Ceux de la deuxième portion, le 15 du même mois.

Le dépôt du 32<sup>e</sup> de ligne, composé du 3<sup>e</sup> bataillon de ce régiment (commandant Lespinasse), de la compagnie hors rang et des magasins, quittera Angers dans la première quinzaine de janvier pour aller tenir garnison à Châtelleraut. M. le lieutenant-colonel Négrier ira prendre en cette ville le commandement de ce dépôt.

D'un autre côté, le 77<sup>e</sup> régiment de ligne qui, dans la distribution des corps d'armée régionaux, est désigné pour tenir garnison à Angers, enverra son dépôt remplacer celui du 32<sup>e</sup>.

Le changement entre les bataillons de guerre et les états-majors de ces deux corps ne se fera qu'ultérieurement.

Nos lecteurs se rappellent peut-être qu'il y a un mois environ une boîte à fusil éclatait entre les mains d'un employé de la gare de Tours.

L'imprudent chasseur, qui avait commis la négligence de mettre aux bagages, et sans en avertir l'administration, qui n'y eut pas consenti, son arme chargée, vient de comparaître devant le tribunal de police correctionnelle de Tours sous la prévention de contravention aux lois et règlements des transports par trains de voyageurs.

Le prévenu, interrogé par M. le président, a convenu de ses torts, sans leur chercher d'excuse.

M. Borie, procureur de la République, après avoir fait remarquer la gravité d'une pareille imprudence, laquelle pouvait avoir les résultats les plus regrettables, surtout si l'explosion s'était produite pendant le marche du train, a terminé en demandant au tribunal de prononcer une forte amende, en raison de l'importance du fait.

Le prévenu a été condamné à 200 fr. d'amende.

Le recensement des chevaux, qui s'accomplit en ce moment dans toutes les communes de France, a causé une certaine inquiétude parmi les populations. L'administration multiplie les circulaires pour rassurer les intéressés.

La vérité est qu'il s'agit uniquement de dresser une statistique pour connaître exactement les ressources sur lesquelles la nation peut compter en cas de besoin. Mais il n'y a de la part du gouvernement aucune prise de possession des chevaux recensés. Dès le lendemain de la visite, aussi bien que la veille, le propriétaire peut les vendre ou en faire ce qu'il lui plaira, sans avoir à en rendre compte à qui que ce soit.

Le gouvernement a été informé que certaines commissions de secours aux familles

des détenus politiques, qui se sont improvisées dans plusieurs localités, s'occupent de tout autre chose que de secourir les femmes ou les enfants des victimes de nos discordes civiles. L'argent, généreusement accordé pour soulager les infortunés, recevrait une autre destination que MM. les préfets viennent d'être invités à surveiller rigoureusement.

Les jeunes gens qui se destinent au commerce peuvent-ils obtenir un sursis pour le volontariat d'un an ?

L'article 57 de la loi militaire de 1872 n'indique comme pouvant obtenir des sursis d'appel jusqu'à vingt-quatre ans, que les jeunes gens mentionnés en l'article 53 de la loi, qui n'auraient pas achevé leurs études auprès de la Faculté ou des écoles auxquelles ils appartiennent, et qui voudront les achever dans un laps de temps déterminé.

Mais l'article 23 de la même loi porte qu'en temps de paix et avant le tirage au sort, il peut être accordé un sursis d'un an, renouvelable pour une deuxième année, aux jeunes gens qui auront établi qu'il leur est indispensable, pour les besoins de leur exploitation commerciale, de ne pas être immédiatement enlevés à leurs travaux.

Le ministre de la guerre a reconnu la nécessité de créer dans l'armée territoriale un corps d'état-major, en le recrutant avant tout des anciens officiers d'état-major et de ceux qui ont fait la dernière guerre comme officiers d'état-major auxiliaires ou officiers d'ordonnance.

En conséquence, il prie, par circulaire du 9 décembre, les généraux commandants de corps de faire rechercher, parmi les candidats dont ils ont en ce moment les demandes, ceux qui leur paraîtraient réunir les conditions nécessaires pour servir dans ce corps spécial.

Vous voudrez bien, dit-il, me les signaler particulièrement dans votre rapport d'ensemble présentant les résultats des examens qui se passent actuellement, avec indication de la nature de l'emploi auquel chacun d'eux est particulièrement apte. Cette dernière indication devra aussi m'être fournie au sujet des fonctionnaires.

A ce propos, afin de hâter la mise à ma disposition des résultats des travaux des commissions d'examens, dont j'ai un besoin immédiat, il conviendra de suspendre le fonctionnement de ces commissions le 20 décembre courant.

Aussitôt que cette première session des examens sera close, je vous serai obligé de m'adresser, sans délai, pour les candidats examinés, les états indiqués dans ma circulaire du 13 juillet dernier.

Quant aux demandes qui n'auraient pas encore été instruites et à celles qui pourraient survenir ultérieurement, vous voudrez bien les réserver pour une seconde session, qui s'ouvrira le 15 février prochain. Vous pourrez, en outre, admettre alors à une nouvelle épreuve les candidats refusés à leur premier examen, que vous jugerez n'avoir échoué que par suite d'une préparation insuffisante et mal comprise.

Encore une victime de l'alcool ; et, ce qu'il y a de plus triste, la victime est une femme, et une femme âgée, dit le Journal de la Vienne.

Il paraît en effet que Reine Joubert, veuve Fannot, avait pris la triste habitude de se griser ; à son âge, elle avait 64 ans, les conséquences en sont quelquefois mortelles, et c'est ce qui lui est arrivé. On l'a trouvée hier matin assise sur les marches d'un escalier du passage de la rue Bonconne, à Poitiers, les vêtements en désordre et dans un état de nudité presque complet. Elle était morte, saisie par le froid, après avoir absorbé une grande quantité de spiritueux : elle avait succombé à une congestion cérébrale.

Son cadavre a été transporté à l'hôpital. Espérons qu'une si triste fin fera réfléchir ceux qui aiment trop, selon l'expression de Rabelais, à humer le piot, jusqu'à plus soif.

## Faits divers.

M. Roch, exécuteur des hautes œuvres pour toute la France, vient de commencer sa sinistre tournée. Lundi matin, il a exé-

cuté, à Moulins, le nommé Caillot, condamné à mort par la cour d'assises de l'Allier, le 31 octobre dernier.

M. de Paris a encore sept condamnés à mort qui attendent son horrible ministère.

On travaille déjà pour le carnaval prochain. On fabrique en ce moment force masques.

Les masques communs se font, dit le Figaro, dans quelques parties de l'Anjou (?) et de la Bretagne à l'aide d'un moule et d'un carton spécial. Les masques de velours et de soie se fabriquent à Lyon. Les masques grimaçants et grotesques se fabriquent dans le Marais. Il y a des spécialités de faux nez. Les masques-imitations, c'est-à-dire représentant le physique d'un personnage connu, sont défendus.

On cite dans l'histoire du carnaval la dispute de ces deux cavaliers italiens qui se prirent de querelle à la sortie du bal masqué de Venise.

Ils se battirent au pistolet, mais masqués, sur la demande de l'un d'eux.

La raison était originale.

— Si je suis tué, il ne me plaît pas de laisser voir à mon adversaire ma figure laide.

— Si c'est lui qui est tué il ne me plaît pas de retrouver, comme un remords, son visage dans mes rêves.

## Courrier Financier.

Les capitalistes avaient vu avec quelque inquiétude l'approche des discussions qui devaient avoir lieu à l'Assemblée. Ces craintes se sont apaisées, et nos fonds publics sont très-fermes, la rente 3 0/0 à 62.70, et le 5 0/0 à 99.40. L'amélioration du marché profite largement aux obligations ; celles des grandes lignes sont cotées 295, 300 et 305 ; les Charentes valent 265 ; les obligations des Chemins Nantais, prolongement des Charentes, sont cotées 235, avec un marché très-courant, qui présage de plus hauts cours ; on n'oublie pas qu'un coupon de 7 fr. 50 sera détaché sur ces titres le 1<sup>er</sup> janvier, et qu'il sera regagné en quelques jours. — Bertaux.

Le nouveau volume illustré que M. Louis Figuier publie cette année, a pour titre *Merveilles de l'Industrie, ou Description des principales industries modernes*. Ce volume, accompagné de 330 gravures, renferme la description des industries du sucre, du papier et des papiers peints, de la teinture, des cuirs, des peaux et fourrures, du caoutchouc et de la gutta-percha. Il fait suite au volume publié l'an dernier par M. Louis Figuier, et qui contenait les industries du verre, des poteries et des porcelaines, du savon, du sel marin, du soufre et de l'acide sulfurique, etc.

Les *Merveilles de l'Industrie* sont la suite des quatre volumes des *Merveilles de la science*, du même auteur, dont le succès a été immense. Ces différents volumes contenant un total de 2,560 gravures, et dans lesquels sont présentées, avec autant de charme que de vérité, des connaissances devenues indispensables à tous, seront certainement très-recherchés par la jeunesse et les gens du monde, à l'époque des étrennes du nouvel an.

Chaque volume se vend séparément 10 francs broché. Furne, Jouvet et Co, éditeurs, 45, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 16 décembre.

On s'attend à un incident pour la séance d'aujourd'hui.

Les journaux républicains engageaient les trois groupes de la gauche à ne pas manquer à la séance.

Il est fort probable, dit l'Opinion nationale, que, sur une demande de mise à l'ordre du jour, s'engagera le débat le plus sérieux qui puisse se présenter aujourd'hui. La commission des Trente peut, d'un instant à l'autre, demander l'inscription au feuilleton du rapport de M. Antonin Lefèvre-Pontalis sur la création d'un Sénat, et il ne serait pas impossible qu'un débat et un vote important se produisissent sur une question de priorité. L'insignifiance même du feuilleton est une invitation à la prudence ; les ordres du jour insignifiants prêtent aisément à la surprise.

On ne restera pas longtemps dans l'attente, au sujet du procès d'Arnim. Les débats sont clos.

Le jugement sera rendu samedi 19, à quatre heures de l'après-midi.

Pour les articles non signés : P. GODART.

## Bibliographie.

IV. — LE JOURNAL DE LA JEUNESSE.

MM. Hachette ont entrepris, il y a deux ans, la publication d'une revue hebdomadaire qui fut, dans leur Catalogue, la place que le Journal d'éducation et de récréation occupe depuis longtemps parmi les publications de la maison Hetzel. Nous n'avons pas été sans encourager ce dessein et sans prendre alors la liberté de donner aux éditeurs quelques-uns de ces conseils qui sient à la dignité d'un critique chrétien. Nous n'avons pas l'imperitence de croire que ces conseils ont réellement contribué à l'amélioration de ce Recueil, mais nous constatons avec joie que la seconde année du Journal de la Jeunesse est supérieure à la première.

La physionomie de ce Journal est aujourd'hui tout-à-fait accusée. Le Roman ou plutôt la Nouvelle n'y est pas envahissante à l'excès, mais se range complaisamment et laisse souvent le haut du pavé à la Science et aux Voyages. Rien n'est plus aimable qu'un tel mélange. Les dessins les plus exacts font aisément comprendre les pages élémentaires et vivantes où d'habiles vulgarisateurs mettent en lumière toutes les sciences naturelles et physiques. Des paysages et des costumes, à côté de scènes intimes : c'est varié, et tout-à-fait charmant. Mais ce n'est point par là que s'atteste principalement l'excellent progrès dont nous étions tout-à-l'heure si joyeux de parler.

Il y a, dans le nouveau volume, un véritable chef-d'œuvre et qui nous a tout particulièrement touchés. C'est un récit qui a pour titre : *La fille de Carilès*, et dont l'auteur est M<sup>lle</sup> Colomb. Il s'agit d'un vieux marchand ambulancier qui, certain jour, trouve, au coin d'une borne, une toute petite fille, jetée là par je ne sais quels comédiens de passage. Il s'empare, il se penche, il la recueille, il l'élève, et ce dévouement d'un pauvre vieux vous met tout d'abord les larmes aux yeux. On assiste ensuite, jour par jour, à l'éducation de la petite, et c'est ici que nous avons à louer sans réserve les idées et le style de cette excellente Nouvelle. Cette éducation, en effet, est réellement chrétienne. Je n'ai pas la sans émotion les deux chapitres dont le titre est emprunté au « Notre Père, » et où l'on voit cette petite âme s'ouvrir peu à peu à la grande lumière. Voilà bien le véritable ton du Roman destiné à l'enfance, et c'est ici que je dirai hardiment aux éditeurs : « Allez plus loin ; osez. » Nous ne vous demandons pas des traités de théologie, ni des œuvres mystiques ; mais nous voulons des livres où le nom béni de notre Père qui est aux cieux soit souvent et respectueusement prononcé ; mais nous voulons des livres où l'on remonte sans cesse de la nature à Celui qui l'a faite ; mais nous voulons des livres où, à tout le moins, l'on ne parle jamais sans un profond respect de la sainte Eglise de Dieu. Nous n'approuverons que de tels livres, et combattons les autres.

Le Journal de la Jeunesse est respectueux ; le Journal de la Jeunesse prononce avec amour le mot Dieu : nous ne saurions assez l'en féliciter.

Nous signalions, l'an dernier, les *Bonnes gens*, de M. Girardin, à l'attention de nos lecteurs. Cette jolie nouvelle a aujourd'hui son pendant dans *Nous autres*. C'est la même verve, c'est la même bonhomie franche, c'est le même esprit de bon aloi. Que c'est Français, que c'est honnête, et, au fond, que c'est chrétien ! M. Girardin peut être désormais considéré comme le maître du genre, et, le Journal de la Jeunesse se résume en lui. Il en est l'âme.

Quand l'âme est saine, le corps est sain. Nous n'avons que fort peu de réserves à formuler sur les deux nouveaux volumes de ce bon Recueil. La *Fille aux pieds nus*, d'Auerbach, est certes une œuvre remarquable, mais un peu trop germanique. L'éducation des jeunes filles n'est pas comprise à-bas comme elle l'est ici, et on leur laisse de l'autre côté du Rhin certaines libertés que nous faisons peut-être bien de leur refuser. Je ne suis point bégueule ; mais il me semble que ces jeunes filles vont peut-être un peu trop seules. Bref, c'est allemand, et nous sommes en France. J'espère mieux du *Petit Chef de Famille* que publiera l'an prochain M<sup>lle</sup> Zénaïde Fleuriot. On n'a pas encore assez rendu justice à ce talent fécond, à cette souplesse d'imagination, à cette verve et à ce sens profondément catholique dont l'auteur de *Miss Idéal* fait preuve depuis quinze ou vingt ans. Nous sommes des ingrats, et ne récompensons pas assez les écrivains qui donnent à la vérité le meilleur de leur temps et le plus intime de leur âme.

En résumé, la rédaction du Journal de la Jeunesse est aujourd'hui capable de tenir tête à toutes les difficultés de sa tâche. Avec M. Girardin, M<sup>lle</sup> Colomb, M<sup>lle</sup> Fleuriot, M<sup>lle</sup> de Stolz ; avec cette élite des professeurs qui publient chez M. Hachette tant de livres remarquables, cette Revue va devenir aisément la meilleure de toutes celles qui sont destinées à l'enfance. Mais, encore un coup, osez.

Vous avez osé être honnête : osez plus.

LÉON GAUTIER.

(Extrait du Feuilleton du journal le Monde intitulé : Voyage au Pays des Livres.)

LA PATRIE, 12, rue du Croissant, Paris, donne en prime gratuite à tous ses abonnés d'un an et à ceux de 6 mois ou de 3 mois s'engageant à rester abonnés pendant une année.

LES MÉMOIRES DE M. GUIZOT, 8 vol. in-18 comprenant les événements politiques depuis 1814, valant en librairie 60 fr. — Un an, 64 fr. (Frais d'expédition, 5 fr. en sus.)

Feuilleton : Par ordre de l'Empereur, roman russe du Prince Lubomirski.

**Texte :** Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Nana-Sahib ; — La mortalité des nourrissons en France ; — Le livre sérieux ; — Une tempête de neige sur le Saint-Gothard ; — La Haine, drame de M. Sardou, au théâtre de la Gaîté. — Ain-Madhi et Lambessa ; — Hiyoukoto, nouvelle japonaise, par M. Peyremal (suite). — Revue financière de la semaine. — Les Théâtres. — Faits divers. — Coupe offerte à M. Raoul Duval par la Société havraise de tir et vingt et une autres sociétés.

**Gravures :** La capture de Nana-Sahib. — La mortalité des enfants en bas âge : aspect intérieur de la maison d'une gardeuse d'enfants dans la Beauce ; — Nourrisson étouffé par un chat ; — Nourrisson brûlé vif ; — Une nourrice ; — La source miraculeuse ; — Un meneur ; — Nourrisson dévoré par un porc ; — Épilogue. — L'ouragan du 17 novembre au Saint-Gothard. — Le livre sérieux, tableau de M. A. Toulmouche. — Théâtre de la Gaîté : la Haine, drame en cinq actes, par M. Victorien Sardou (3<sup>e</sup> acte, 2<sup>e</sup> tableau). — Ain-Madhi : porte de la forteresse ; — Entrée de la mosquée ; — Vue générale ; — Lambessa : ruines de l'arc de triomphe romain. — La Comédie de notre temps, par Bertall (10 gravures). — Coupe en argent offerte à M. Raoul Duval par la Société havraise de tir. — Echecs. — Rébus.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.**  
publie chaque quinzaine les modèles les plus nou-

veaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc. ; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.**  
publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée ; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.**  
publie une édition complète donnant, par an, 56 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**Le Dictionnaire de la langue française,** par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 96<sup>e</sup> fascicule, SEP à SOI, est en vente.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunellière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,749.

HYDROPIQUE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un

refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean ; M<sup>o</sup> GONDRAIN, épicière, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :  
5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :  
5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — —  
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 DÉCEMBRE 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % J. 1 <sup>er</sup> juin. 72. . . . .	61	40	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov. . . . .	678	75	»	Canal de Suez, j. 1 <sup>er</sup> janv. 70. . . . .	453	75	»
4 1/2 % J. 1 <sup>er</sup> mars. . . . .	89	15	»	Crédit Mobilier . . . . .	347	50	2	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	670	»	2
5 % J. 1 <sup>er</sup> sept. . . . .	78	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	550	»	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	695	»	2
5 % Emprunt 1871 . . . . .	98	93	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	335	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872 . . . . .	223	50	1	Est, jouissance nov. . . . .	510	»	»	Orléans . . . . .	303	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	430	75	2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. . . . .	878	75	2	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	299	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	470	»	7	Midi, jouissance juillet. . . . .	658	75	1	Est . . . . .	387	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	470	»	7	Nord, jouissance juillet. . . . .	1090	»	»	Nord . . . . .	304	75	»
— 1869, 3 % l. payé. . . . .	309	»	1	Orléans, jouissance octobre. . . . .	867	50	2	Ouest . . . . .	294	50	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	283	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	560	»	»	Midi . . . . .	299	50	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3885	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juillet. . . . .	905	»	»	Deux-Charentes. . . . .	264	50	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	550	»	1	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	813	75	3	Vendée . . . . .	244	75	»
Crédit agricole, 300 f. p. j. juillet. . . . .	466	25	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	35	»	1	Canal de Suez. . . . .	485	»	»
Crédit foncier colonial, 250 f. . . . .	250	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet. . . . .	202	50	1				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	850	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — —  
9 — 01 — — — — — (s'arrête à Angers)  
1 — 33 — — — — — omnibus.  
4 — 12 — — — — — soir.  
7 — 27 — — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 36 — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — express.  
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — — — omnibus.  
10 — 28 — — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON**  
Rue de Bordeaux, n° 7, AVEC JARDIN.  
S'adresser audit notaire. (1)

**A CÉDER**  
De suite, UN MAGASIN DE PARAPLUIES & OMBRELLES  
Bien achalandé. Situé à Saumur, dans le centre de la ville.

**DROIT AU BAIL.**  
S'adresser à M. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur. (628)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**  
A L'ADJUDICATION, En l'étude de M<sup>e</sup> GALBRUN, Le dimanche 20 décembre 1874, à midi précis,

**UN BEL ÉTABLISSEMENT DE FOURS A CHAUX**  
Situé près de Montreuil-Bellay. Comprenant deux fours, une carrière de pierre calcaire, maisons d'habitation et servitudes. S'adresser à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire.

**M. ANJUBAULT, CHIRURGIEN-DENTISTE,** prévient sa clientèle qu'il sera à Saumur, les 17 et 18 courant, chez M<sup>o</sup> BARRE, professeur de piano, 8, rue des Pânes. (555)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**  
Pour cessation de commerce.

Le lundi 21 décembre 1874, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. Balothé, cafetier à Saumur, rue de la Fidélité, à la vente publique aux enchères de son matériel et objets mobiliers. Il sera vendu :  
Un très beau billard presque neuf et ses accessoires, tables, chaises, tabourets, comptoir, jardinière, banquette garnie en velours, étagère, appareils à gaz, bois de lits, verres, carafes, un fourneau économique et plusieurs poêles, une charpente complète, servant pour les courses, très-bons chantiers et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 00.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT, UNE MAISON  
Rue de l'Echelle.  
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

COMMUNE DE MONTILLIERS.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Montilliers prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Montilliers, le dimanche 20 décembre 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :  
1° 1,118 mètres courants de terrassements. . . . . 526 f. 72  
2° 1,118 mètres courants d'empiècement. . . . . 2,621 69  
3° Travaux d'art. . . . . 71 38  
4° Somme à valoir pour travaux imprévus. . . . . 50 21  
Total. . . . . 5 250 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**AVIS**

Les créanciers du sieur LIMERS, marchand de vins, rue Saint-Jean, à Saumur, sont invités à remettre, le plus tôt possible, à M. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur, la note détaillée de leur créance. (650)

M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur demande un clerc et un petit clerc. (604)

L'ETUDE DE M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur, est transférée rue Beaupaire, n° 24, en face de la maison où elle était précédemment.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

**ABONNEMENTS :**  
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.  
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Notre, Saumur.  
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**HERNIES**

CHUTES et DÉVIATIONS de L'UTÉRUS  
Méthode radicale en 8 jours — sans bandage  
Par le spécifique anti-hernique de FAYAT, pharmacien au Mans, rue Napoléon, 40 (Sarthe).  
Ce précieux médicament, nouveau dans la thérapeutique médicale, est facile à prendre, agréable au goût et ne peut nuire dans aucun cas. Tonique et analgésique puissant, il sert les suites les plus délicates.  
Traitement ordinaire complet pour adultes. . . . . 50 fr.  
— — — — — pour enfants. . . . . 30 fr.  
S'adresser directement, à l'inventeur pour les renseignements, ou dans les bonnes pharmacies.  
(Ajouter un timbre pour la réponse)  
Même maison, spécifique infailible pour les cancers.

**MARIAGES EN TOUS PAYS**

Deuxième année. — Administration de M. et M<sup>o</sup> Boulard, 144, rue de Rivoli, Paris. — Envoi des Renseignements et du Répertoire, le Trait d'Union, contre 2 francs de timbres. (529)

**LA MODE UNIVERSELLE**

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
PREMIÈRE ÉDITION  
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.  
Paris, Département.  
Un an . . . . . 6 fr. 8 f.  
Six mois . . . . . 3 50 4  
Trois mois . . . . . 2 » 2



EDITION DE LUXE  
Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 56 gravures coloriées.  
Paris, Département.  
Un an . . . . . 15 fr. 18 fr.  
Six mois . . . . . 8 fr. 10 fr.  
Trois mois . . . . . 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.  
Paris, J. BAUDRY, éditeur.  
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

**GLACES DE S<sup>t</sup> GOBAIN**

DÉPÔT : 223, RUE SAINT-DENIS, PARIS  
PETIT, A<sup>m</sup> TALON & C<sup>o</sup>. Fabrique de Glaceries, Cadres et Dorures.

**HYGIÈNE PRODUITS RECOMMANDÉS SANTÉ**

**ASTHME** Catarrhe, Oppressions, Toux, Palpitations, calmés à l'instant et guéris par les TUBES LEVASSEUR. Boîte : 3 fr.

**NEURALGIES** Migraines, Crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses sont guéries immédiatement par les PILULES ANTI-NEURALGIQUES du Dr GRONIER. La boîte : 3 fr., chez LEVASSEUR, pharm., rue de la Monnaie, 23, Paris.

**BAIN DE PENNÉS** Contre l'épuisement des forces, l'appauvrissement du sang, les douleurs rhumatismales. BAIN de MER chez soi en toute saison. Remplace les bains alcalins, salins, sulfureux, etc. — Paris, rue Latran, 4. Dans les pharmacies et établissements de bains.

**BENEDICTINE** Célèbre liqueur de l'Abbaye de Fécamp, la meilleure de toutes les liqueurs de table. Tonique, digestive, apéritive et anti-cholérique. Toujours exiger l'étiquette ci-contre.

**PILULES DE BLAUD** EMPLOYÉES PAR LES MÉDECINS avec le plus grand succès depuis plus de 40 ANNÉES, pour guérir la CHLOROSE (pâles couleurs), maladie des jeunes filles. — Chaque pilule porte le nom ci-contre : Le flacon : 5 francs; le demi flacon : 3 francs. Dépôt dans chaque pharmacie.

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.

Lors l'Angle cette gr la pris convait fin se r Russie. sura le pendar de son ques d' croyan groupe sang d' inévital empire laquell de forte son au ment g Si ce questic Turki sie n'a renier tées, le teraien faits, e aux e pourre ressou ferme. Mai ans qu' vu dé du gou ploma Traitè abritei tienne soient en s'en d cette r tres ; l'Euro à un t si bien sembl de pé En est le tre les et les ques Bulga ces e vient rebell quest mais preu comm donn Si tous ligieu ne lu le tri les ir tant